



La Commune de
FERNELMONT

AVIS

PERMIS D'URBANISME

Par arrêté du Collège Communal de FERNELMONT, pris en date du 13 octobre 2026,

Mme MONARD Maïté a obtenu le permis d'urbanisme – référencé 42-26 - relatif au placement d'un abri équin, à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, Rue Massart n°51, sur les parcelles cadastrées Sion A n° 1 Z et 1 G 2.

Le dossier complet reste consultable à l'Administration Communale – Service Urbanisme sis rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS aux heures d'ouverture du bureau, à savoir du lundi au vendredi de 09h à 12h, UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Nous vous informons qu'un recours au Conseil d'État est ouvert à tout tiers intéressé. Pour cela, vous devez respecter l'arrêté du Régent du 23 août 1948 qui détermine la procédure à suivre devant la section administrative du Conseil d'État. La requête, datée et signée par le réclamant ou son avocat inscrit au tableau de l'ordre, doit être transmise par recommandée et dans un délai de 60 jours de la notification de la présente décision.

Fernelmont, le 16 octobre 2026

La Bourgmestre,



PLOMTEUX